

distribuer son image. Oh ! puisse cette très-puissante Mère de l'Homme-Dieu consoler, de son regard céleste, un si grand nombre de ses enfants qui chercheront dans son cœur maternel la fontaine de tant de grâces ! Puisse-t-elle aussi opérer, chez tant d'autres qui refusent encore obstinément de l'appeler leur mère, le prodige d'ouvrir leurs yeux à des notions plus vraies, plus justes et plus saintes.

Je dois vous demander pardon, Monsignore Mio Venerabilissimo ; je m'aperçois que l'ardeur m'entraîne sur un champ qui est tout-à-fait le vôtre. A Votre Grâce, plutôt qu'à moi, sied le langage qui exhorte, conseille et prie au nom de la foi. Cependant, pardonnez au sentiment surabondant que j'éprouve, rempli que je suis de souvenirs d'autant plus agréables qu'ils me rappellent ces chers Américains qu'il me semble n'avoir quittés que depuis quelques instants et que je chérirai toujours sans distinction de foi. Soyez mon interprète auprès d'eux, Monsignore, quand vous le pourrez, et sachez que je suis toujours prêt à obéir à vos désirs.

Cette Madone de Rimini dont parle Mgr. Bédini, nos lecteurs la connaissent presque tous ; c'est une gravure sur acier qui représente la Ste. Vierge les mains sur le cœur et les yeux élevés au ciel dans une extase d'amour pour son divin fils. Au-dessus de l'encadrement de l'image se trouve le monogramme couronné de la mère de Dieu, avec cette légende :

“ *Misericordes Oculos ad nos converte.* ”

Et au-dessous est gravée l'inscription suivante, qui donne l'histoire de la Madone de Rimini :

“ Cette image est la copie fidèle du tableau vénéré dans l'Eglise de Santa Chiara à Rimini (Etats de l'Eglise), dans lequel les yeux de la Ste. Vierge ont apparu à différentes reprises, miraculeusement animés et en mouvement, devant un concours très-nombreux de fidèles, durant les années 1850 et 1851. ”

Enfin l'écu de son des armoiries du noble prélat décore le bord de la gravure et est entouré de la dédicace suivante :

Aux catholiques des États-Unis et du Canada, — C. Bédini, Archevêque de Thèbes, Nonce Apostolique, Edifié et Reconnaisant, présente cette image de la puissante Ste. Vierge Marie, Mère de Dieu.

Nous avons reçu avec autant d'émotion que de gratitude ce précieux souvenir de Mgr. Bédini ; il restera pour notre province un de ses plus beaux titres de gloire, lui rappelant toujours l'honneur insigne qu'elle a eu de recevoir le premier Nonce Apostolique envoyé par le St. Père aux peuples de l'Amérique.

Mgr. Bédini, pour donner au Séminaire de St. Sulpice une marque de sa haute bienveillance, a daigné lui envoyer un calice en vermeil qui porte l'inscription suivante : *Ecclesie majori Marianopolit. Canadensis ob acceptas singularis honoris significationes mutuique levaminis solatium, CAIETANUS BÉDINIUS, archiep. Thebar. Offert, anno Dni. MDCCCLIV.*

Ce n'est pas, du reste, la seule marque de bienfaisance que nous ayions reçue de l'illustre Prince de l'Eglise : M. Charles Wilson, ancien maire de Montréal, M. Jacques Viger, premier maire de Montréal, furent, par son entremise, décorés de la médaille de commandeur de l'ordre de St. Grégoire, et M. Vallières de St. Réal nommé chevalier de l'ordre de St. André, lors de son voyage en Europe.

En 1860, Mgr. Bédini fut créé cardinal, et c'est dans cette haute position que la mort est venu l'enlever à l'Eglise dont il était la gloire, dans un âge peu avancé, mais plein de vertus et mûr pour le Ciel.

PREMIERE PARTIE.

LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE ENTRE NAPOLEON III ET VICTOR-EMMANUEL.

I.

Je commencerai en disant mon opinion sur la *Convention du 15 septembre 1864*, par laquelle la France s'est engagée envers le roi Victor-Emmanuel à quitter Rome dans deux ans.

On ne m'accusera pas, sur ce point, d'avoir cette fois parlé trop tôt.

J'avais, pour attendre, deux graves motifs.

Rien ne fut jamais moins agréable que le rôle de prophète de malheur. Cependant je l'ai rempli sans hésiter, quand il l'a fallu ; et dès le commencement de cette douloureuse question, j'en ai prévu la fin. J'ai suivi tous les pas qu'on a laissés faire au Piémont vers Rome, et ce que M. de Falloux a nommé *l'itinéraire de Turin à Rome*. Par suite, j'ai vu la grande inspiration de la France, vivante encore dans un vote mémorable de l'Assemblée nationale en pleine République, vivante dans les paroles du général Cavaignac, s'écriant : “ Il faut voler au secours du Saint-Père, ” vivante dans les premières et nobles déclarations de notre Empereur actuel ; j'ai vu, dis-je, cette grande inspiration s'affaiblir et s'épuiser. J'ai vu la garantie solennelle du droit devenir une protection provisoire ; la protection du droit devenir une garde de la personne ; la garde une simple escorte ; l'escorte une faction aux portes de la maison et du jardin ; puis il m'a semblé que l'arme devenait pesante au bras qui la portait : j'ai suivi les jours, marqué les degrés, compté les heures : catholique inquiet, citoyen humilié, je n'étais pas pressé d'ajouter une pièce de plus à ce dossier dont les juges seront Dieu et la postérité.

J'avais un second motif d'ajourner. Ne voulant pas cesser de croire fermement à la sincérité du gouvernement français, représenté dans la négociation qui a précédé la *Convention*, par M. Drouyn de Lhuys, j'ai voulu attendre, écouter, réfléchir, avant de m'avouer que mon pays, si souvent trompé par le Piémont dans les affaires d'Italie, venait de l'être une fois encore, et de faire un pas vers l'abandon complet du pouvoir pontifical.

Maintenant, après l'interprétation donnée par le Piémont à la *Convention*, je n'en doute plus.

Je ne connais pas de douleur comparable à celle qui suit une telle constatation. Elle est plus pénible encore, lorsqu'on a été conduit vers cette triste évidence à tâtons et à travers les ténébres, à travers des heures, de longues heures d'incertitude, d'attente, d'hésitation, d'équivoque et d'angoisse, que ne parvenaient pas à dissiper les explications embarrassées et superflues d'un ministre faisant des efforts sincères, mais vains, pour ne pas s'avouer à lui-même que sa parole avait été prise à des embûches.

Comment avons-nous appris, nous, évêques, cette *Convention* qui intéresse la personne et les droits du Chef de l'Eglise ? Comment en a-t-il été informé lui-même ?

Par les indiscrétions incomplètes de quelques journaux mis à moitié dans le secret.